

Tous les droits sont réservés par

Les index de tous les catalogues

Huit licenciements annoncés à Vallérysthal

mercredi 12 octobre 1988

Jean Favot, directeur de la cristallerie de Vallérysthal, a annoncé hier les modalités entraînant la position de repli de l'entreprise. Au cours de l'entretien préalable prévu par les statuts de la loi, il a informé huit des douze personnes employées par l'unité de la Vallée de la Bièvre, de leur licenciement.

Selon Jean Favot, il s'agit d'une mesure indispensable à la sauvegarde de l'entreprise. Il devait expliquer en outre: «Nous sommes dans une situation délicate à la veille de l'hiver. Il nous est impossible de faire face aux dépenses liées à cette saison. En été, nous avons le potentiel touristique (20.000 visiteurs en 1988). Nous fabriquons des articles d'un cristal très pur et la mise au point du produit et l'installation des fours ont coûté très cher. Nous devons être prudents afin de sauvegarder l'essentiel».

Le licenciement des huit cristalleries sera effectif dans sept jours. Ils bénéficieront évidemment des conditions relevant du chômage économique. Par la suite, au commencement de l'année prochaine, d'après la direction, un contrat de travail à durée intermittente leur sera proposé.

A la question de savoir si l'influence du réseau commercial mis en place, mi-août, Jean Favot devait indiquer : «Le flux des commandes n'est pas encore assez important pour assurer l'emploi à cent pour cent ». Ainsi, quatre personnes demeureront à Vallérysthal durant l'hiver. Mentionnons que les fours à fusion continueront à fonctionner.

Une création pour le Nouveau Monde : décembre 1989

